



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2021 - 26**

Objet :

**Demande de subvention Contrat Bourg Centre pour
l'étude urbaine**

Date de la convocation : 05/03/2021
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, à la salle des condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, AUGÉ Gérard, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (pouvoir à ALVERGNE Brice), CUTANDA Josette (pouvoir à RENOARD Nathalie), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), VALERO Fanny (pouvoir à BONIOL Karine), REKKAB Claude (pouvoir à LEMARIE Joëlle)

M. ALVERGNE Brice est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de l'étude urbaine prévue sur la fiche action n°1.4 du contrat centre bourg signé avec la région :

- améliorer l'accès au centre urbain depuis les principales voies de circulation, notamment la fluidification de la circulation et du stationnement au cœur du village
- favoriser l'utilisation de modes de déplacement doux
- améliorer la sécurité des usagers en réduisant les points accidentogènes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la fiche action n°1.4 du contrat bourg centre.

Le plan de financement retenu est le suivant :

DEPENSES				RECETTES			
POSTES	MONTANT		TAUX	FINANCEURS	MONTANT		TAUX
étude urbaine	40 000,00 €	HT	100%	communauté de commune	15 000,00 €	HT	38%
				Vallée de l'Hérault			
				Région			
						HT	0%
				PART COMMUNALE HT	10 000,00 €	HT	24%
TOTAL HT	40 000,00 €	HT	100%	TOTAL HT	40 000,00 €	HT	
TVA TOTALE	8 000,00 €			FCTVA	7 873,92 €		
TVA NON FINANCEE	126,08 €			PART COMMUNALE TTC	25 126,08 €		
TOTAL TTC	48 000,00 €	TTC		TOTAL TTC	48 000,00 €	TTC	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la demande de subvention auprès de la CCVH et de la Région.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 08 avril 2021

Le Maire
Thibaut BARRAL

